

Question présentée par le député:

M. Jean Romain

Date de dépôt: 27 avril 2013

Question écrite urgente

Contrôle des établissements publics, quelle équité?

Les pétitions pleuvent sur le Grand Conseil, les citoyens se plaignent de ne pas pouvoir dormir dans certains quartiers: le bruit, les salissures, les déprédations, les vociférations leur rendent la vie insupportable.

L'Etat a décidé récemment de fermer vingt-huit établissements qui ne respectaient pas la (les) loi(s) en vigueur à Genève, établissements qui ont aussitôt obtenu la permission, moyennant promesse écrite de respecter ladite loi, de ré-ouvrir leurs portes.

En tout et pour tout, huit inspecteurs sont chargés d'accomplir un travail compliqué puisque Genève compte dans les trois mille établissements devant faire l'objet de leur contrôle.

Or qu'est-ce qu'on apprend? Qu'on ne hiérarchise pas la gravité des infractions. En effet, certains établissements font l'objet de contrôles répétitifs et tatillons: on vérifie les prix affichés, on veut un texte plus gros et plus gras pour les boissons à prix préférentiels, etc. Le fonctionnaire revient deux, trois fois, pour vérifier des détails (sans doute en marge du règlement mais lorsqu'on est huit pour ce travail, les urgences semblent ailleurs). Dans tel petit café de la place ou d'ailleurs, le contrôleur est resté plus de deux heures pour ce qui semble des brouilles.

Alors qu'on fume sans vergogne dans des boites de nuit haut de gamme, qu'on fait la foire sur des terrasses qui prennent une extension interdite, qu'on obtient des dérogations d'ouverture jusqu'à 2 heures du matin alors qu'on sert des croque-monsieur qu'on fait passer pour des repas!

Tout cela semble manquer de rigueur et, plus grave, d'équité. En effet, selon quels critères formels décide-t-on de telles vérifications et de renoncer à telles autres? Sans doute y a-t-il des appels téléphoniques qui demandent à la police du commerce de se déplacer, des dénonciations, mais enfin, on a le sentiment que rien n'est très formalisé dans ces contrôles opérés par ces huit inspecteurs.

Ma question est la suivante:

Selon quels critères d'équité et d'efficacité contrôle-t-on tel établissement plutôt que tel autre? Pourquoi ce service n'est-il pas rattaché à la police genevoise qui a plus d'autorité?

Que le Conseil d'État soit vivement remercié par avance pour la réponse qu'il apportera à la présente question.